

Syndicat **CGT** des retraités de Chaumont

Communiqué de Presse

Fin de l'Etat de droit ?

Le mardi 3 octobre 2017 sera à marquer d'une pierre noire. Ce jour-là, l'Assemblée nationale a adopté (415 pour, 127 contre), [le projet de loi](#) « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ». L'état d'urgence est inscrit dans la loi. La France, pays des Droits de l'homme a cessé d'être un État de droit.

Comme le rappelle Edwy Plenel dans un article (*Quand la liberté s'éteint en silence*) paru sur [Médiapart](#) : « Un État de droit est celui dont le droit protège n'importe lequel de ses résidents de l'arbitraire de l'État. C'est un État mis à l'abri de l'absolutisme administratif ou policier. C'est un État où l'État est subordonné à des règles de droit qui lui sont supérieures et qui s'imposent à son action. C'est un État dont les citoyens sont en sûreté parce qu'ils sont assurés de ne pas être livrés aux abus de pouvoir étatiques....».

Or, avec cette loi, l'État, ses préfets, sa police auront le droit, sans en référer à un juge, au nom de la lutte contre le terrorisme de mettre en cause notre droit de circuler, l'inviolabilité de notre domicile...

Nous entrons dans une ère de la suspicion, de la haine et de la délation.

Le président Macron, si prompt à tenir des discours sentencieux à la tribune de l'ONU a décidé de passer outre les avertissements de l'ONU elle-même qui estime que « plusieurs dispositions du projet de loi menacent l'exercice des droits à la liberté et à la sécurité personnelle, le droit d'accès à la justice, et les libertés de circulation, d'assemblée pacifique et d'association, ainsi que d'expression, de religion ou de conviction » (<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40262#.Wdemi2K0PAK>)

On pourra bien nous dire que cette loi vise exclusivement à se prémunir des actes terroristes et pourquoi pas nous accuser de laxisme, mais c'est oublier que dès lors que le droit sort des tribunaux pour être remis entre les mains de la police, nous entrons dans un Etat où l'arbitraire et l'injustice vont régner en maîtres. C'est oublier que cette renonciation à l'Etat de droit par l'Assemblée nationale intervient après cinq votes instituant et prolongeant l'état d'urgence qui se sont avérées, comme le rappelle la [Ligue des droits de l'homme](#), largement inefficaces contre le terrorisme. C'est oublier que l'état d'urgence comme les lois d'exception ou toute restriction des libertés publiques ont de tout temps servi de prétexte à l'interdiction de nombreuses activités ou manifestations syndicales, politiques, associatives et citoyennes.

Le syndicat des retraités CGT de Chaumont qui a fait de la lutte pour les libertés et la démocratie une des priorités de son activité et de son action condamne ce projet de loi qui remet en cause les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité et les engagements de la France pris dans le cadre de la [Convention européenne des droits de l'Homme](#) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Chaumont le 5 octobre 2017

Le secrétaire du syndicat CGT des retraités de Chaumont

Richard Vaillant

(Texte approuvé à l'unanimité de la Commission exécutive du syndicat)